



Sommaire Internet

Section 1 – Aperçu de l'Évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP)

1) Nom du programme ou de l'activité :

Processus de vérification des références confié à l'extérieur

2) Institution(s) responsable(s) de l'exécution du programme ou de l'activité :

Commission canadienne de sûreté nucléaire

3) Fonctionnaire de la CCSN responsable de l'Évaluation des facteurs relatifs à la vie privée :

Nathalie Harrington, directrice générale, Direction des ressources humaines
Stéphane Cyr, directeur général, Direction des finances et de l'administration

4) Délégué de la CCSN pour l'article 10 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* :

Hugh Robertson, directeur général, Direction de la gestion et de la technologie de l'information

5) Le nouveau programme ou la nouvelle activité, ou le programme ou l'activité ayant subi des modifications se conforme aux lois suivantes :

Autorisations conférées par les lois et les politiques pour le programme ou l'activité :

- *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (articles 12 et 16)
- *Politique sur la sécurité du gouvernement – Norme sur la sécurité du personnel*

6) Description du programme ou de l'activité

La mission de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) consiste à réglementer l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires afin de préserver la sûreté, la santé et la sécurité des Canadiens, de protéger l'environnement et de respecter les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

La CCSN a lancé une demande de propositions (DP) en vue de trouver un entrepreneur qui fournira un service de vérification des références personnelles des candidats aux emplois à la CCSN. L'entrepreneur rédigera un rapport de vérification des références et le remettra à la CCSN, en même temps que l'information obtenue pour chaque demande. La CCSN estime que l'entrepreneur devra faire 200 vérifications de références par année.



Deux divisions de la CCSN s'intéressent à ces références : la Division du ressourcement et de la planification des ressources humaines (DRPRF), qui traite 90 % des demandes, et la Division de la sécurité, des contrats et de l'approvisionnement (DSCA), qui étudie environ 10 % des demandes. La DRPRF demande la vérification des références pour compléter le processus d'embauche, tandis que la DSCA en a besoin pour traiter les attestations de fiabilité et de sécurité, conformément à la *Politique sur la sécurité du gouvernement – Norme sur la sécurité du personnel*. La DRPRF et la DSCA demandent généralement trois vérifications de références par candidat, ce qui peut comprendre à la fois des vérifications de références professionnelles et des vérifications d'études.

En réponse à la demande de propositions de la CCSN pour des services de vérification des références (n° 87055-09-0205), First Advantage Canada, Inc. (FACI) a présenté une proposition qui témoigne de son programme personnalisé de vérifications préalables à l'emploi, adapté aux normes de la CCSN en matière de recrutement. Des fonctionnaires de la CCSN ont déterminé par la suite que cette entreprise était la meilleure soumissionnaire. FACI est détenu en propriété exclusive par CoreLogic Inc., l'un des principaux fournisseurs de données commerciales aux États-Unis.

La CCSN est assujettie à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Le processus de vérification des références qu'elle confie à l'extérieur se caractérise par la collecte, l'utilisation et la divulgation de renseignements personnels. Par conséquent, la CCSN a amorcé une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP) de ce processus. La réalisation d'entrevues et l'examen des documents fournis aux fins de l'EFVP ont démontré clairement que les fonctionnaires de la CCSN souhaitaient faire de la sécurité et de la protection des renseignements personnels des éléments essentiels du processus de vérification des références confié à l'extérieur.

Section 2 – Conclusions de l'Évaluation des facteurs relatifs à la vie privée

Le rapport sur l'EFVP, préparé en conformité avec la directive du Secrétariat du Conseil du Trésor sur l'EFVP, traite des répercussions du processus de vérification des renseignements personnels de la CCSN sur la protection de la vie privée. En outre, il propose des stratégies d'atténuation appropriées pour les risques d'entrave à la vie privée associés à ces initiatives.

Plus particulièrement, le processus d'évaluation a permis de constater des risques modérés liés à la relation entre FACI et sa corporation mère, ainsi qu'au formulaire d'autorisation et aux droits d'accès de FACI. Le rapport a souligné d'autres risques liés à la protection des renseignements personnels (quoique de moindre importance) et présenté plusieurs recommandations pour atténuer ces difficultés.

Il ressort des entrevues et des examens des documents fournis pour l'EFVP que les fonctionnaires de la CCSN ont répondu d'une façon satisfaisante aux questions sur le respect de la vie privée lorsqu'ils ont conçu le processus de vérification des références.